

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE: QUELS LEVIERS POUR LES COLLECTIVITÉS?



CARNET DE CHANTIER

L'ATELIER CENTRE DE RESSOURCES RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Ours

PREMIÈRE ÉDITION JUILLET 2016

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

ARNAUD RICHARD

COORDINATION ÉDITORIALE

JULIEN BOTTRIAUX, BÉRANGÈRE

ELDIN, CAROLE AKAKPO

RÉDACTION

CLARISSE BRIOT

CRÉATION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE

ATELIER CHÉVARA / MARGE DESIGN

CE CARNET DE CHANTIER EST
IMPRIMÉ SUR DU PAPIER RECYCLE
ET AVEC DES ENCRAGES À BASE
D'HUILES VÉGÉTALES PAR
L'IMPRIMERIE LA MAIN – MELUN

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

*Des solutions concrètes
aux besoins quotidiens*

L'économie
sociale et
solidaire
au carrefour
des politiques
publiques

L'économie sociale et solidaire (ESS), à travers un foisonnement d'initiatives économiques, participe d'un développement local porteur de sens, à l'écoute des enjeux et besoins spécifiques des territoires. Elle apporte des solutions concrètes à des préoccupations auxquelles le marché ou les pouvoirs publics seuls peuvent difficilement répondre. Outre sa contribution au développement économique, l'ESS participe d'un projet global de territoire : elle offre

des services de proximité aux habitants et entreprises, répond à des enjeux environnementaux, à des besoins sociaux non satisfaits. Elle renforce l'attractivité des territoires, la cohésion sociale et la participation citoyenne. Génératrice de dynamiques collectives, de coopérations et d'innovations, elle permet de renouveler la façon de coproduire l'action publique locale.

L'ESS EN CHIFFRES

 IDF
393 000

salariés soit
7,2% des sala-
riés de la région
Île-de-France,
dans 33 400
établissements.

 FRANCE
12,7 %

des emplois pri-
vés en France.
Soit **221 000**
établissements
et 2,37 millions
de salariés dont

environ 80 %
travaillent dans
une association.

Source :
Observatoire
régional de
l'économie
sociale et
solidaire en
Île-de-France,
d'après INSEE
CLAP 2013

RÉPONDRE AUX BESOINS D'UN TERRI- TOIRE

L'ESS est implantée dans de nombreux secteurs d'activités. Elle répond aux besoins quotidiens : accéder à un logement, se déplacer, se nourrir, se soigner, accéder aux loisirs, à la culture, au numérique, etc. Elle intéresse la valorisation du patrimoine et de l'environnement. Elle touche à l'insertion et la qualification de la main d'œuvre, au maintien dans l'emploi et à la relocalisation d'activités ou encore au développement de nouvelles formes d'emplois.

Démarche économique transversale, l'ESS ne se limite pas au champ de la réparation et n'est pas le pré carré d'élus disposant

d'un portefeuille dédié, loin s'en faut. Même si aujourd'hui, en tant que domaine de l'action publique, elle est souvent rattachée au volet économique car elle est créatrice d'emplois, l'ESS relève de tous les services de la collectivité. Elle est un champ que tout élu et chargé de mission peut investir. En charge du développement économique et artisanal, du tourisme, de la culture, de la petite enfance, de la restauration collective, de la prévention des déchets, de l'aménagement urbain, de l'achat public ou bien des transports, tous les élus, quelle que soit leur échelle d'intervention, peuvent puiser dans l'économie sociale et solidaire des réponses à leurs enjeux respectifs.

UNE ÉCONOMIE PLURIELLE

Les initiatives de l'ESS ont des positionnements variés dans le champ économique. Elles peuvent relever de biens publics financés par l'impôt, reposer sur une hybridation des ressources (subventions, vente de biens et services, bénévolat, mécénat d'entreprise ou don de particuliers...) ou très largement sur la vente de biens et services (cas des Scop). L'ESS dessine une économie plurielle, qui ne se réduit pas au seul marché, qui ne dépend pas non plus uniquement de financements publics ou ne relève pas exclusivement de la philanthropie. L'ESS constitue une manière d'entreprendre différente, portée par des entrepreneurs dont l'objectif premier n'est pas le profit mais la production de biens et services utiles à tous.

UN PEU D'HISTOIRE...

1834

Quatre ouvriers parisiens fondent la première coopérative de production, l'Association chrétienne des bijoutiers en doré, dont sont issues toutes les coopératives de production industrielle.

1852

Reconnaissance officielle des sociétés de secours mutuel (associations de prévoyance). Elles prennent leur essor sous le Second Empire, avant de jouer un rôle complémentaire à celui de la Sécurité sociale à partir de 1945.

1877

Naissance de La Bellevilloise, première coopérative parisienne, ayant pour projet de permettre aux gens modestes l'accès à l'éducation politique et à la culture. C'est aussi le lieu des premiers échanges commerciaux «du producteur au consommateur».

1901

Le 1^{er} juillet 1901, Pierre Waldeck-Rousseau fait adopter, au terme d'une longue bataille parlementaire, la loi «relative au contrat d'association», d'une portée considérable et qui garantit une des grandes libertés républicaines. Ainsi, tout citoyen dispose du droit de s'associer, sans autorisation préalable.

1947

Le statut de la coopération est défini en France par la loi du 10 septembre 1947.

2014

Adoptée le 31 juillet 2014, la loi Économie sociale et solidaire vise à «encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire dans tous ses aspects». Elle dessine une vision inclusive du périmètre de l'ESS, souligne l'implication des collectivités dans son développement, offre un cadre légal à la subvention, définit les logiques de coopération à travers les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) et affirme le principe d'adoption par les collectivités d'un schéma de promotion des achats publics socialement responsables.

PRINCIPES & VALEURS

L'ESS est «un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine». Les entreprises de l'ESS remplissent les conditions suivantes :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices.
- Une gouvernance démocratique, prévoyant l'information et la participation des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise.
- Une gestion conforme aux principes suivants :
 - les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise,
 - les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées,
 - en cas de liquidation ou, le cas échéant, en cas de dissolution, l'ensemble du « boni de liquidation » est redistribué à une autre entreprise de l'économie sociale et solidaire.

Source :

Loi ESS du 31 juillet 2014

EMPLOI, COHÉSION SOCIALE, ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Les structures de l'ESS générèrent des emplois pérennes le plus souvent non délocalisables.

En allant là où les entreprises privées classiques vont peu (quartiers populaires, milieu rural, zones touchées par la désindustrialisation), elles permettent de freiner la déqualification de ces territoires.

En répondant aux besoins quotidiens des habitants et des entreprises du territoire (services de proximité, accès à la culture et aux loisirs...) que la puissance publique ou le marché seuls ne peuvent satisfaire, elles renforcent l'attractivité du territoire.

L'ESS contribue aussi à créer du lien social et des solidarités qui améliorent le « bien vivre ensemble » et participent de la cohésion sociale et territoriale. Elle lutte contre les inégalités et les discriminations, en milieu urbain comme rural. Ainsi, comme le relève l'Observatoire de l'ESS en Île-de-France (Panorama régional de l'ESS, novembre 2015), l'ESS joue un rôle important d'accompagnement des populations dans les zones très peu denses, là où les services publics sont de moins en moins présents.

Par la place qu'elles réservent à l'initiative citoyenne, par les nouvelles formes de dialogue qu'elles initient entre acteurs privés et publics et par leur gouvernance démocratique, les structures de l'ESS sont des laboratoires pour l'action collective, l'expérimentation sociale et l'expression de tou(te)s sur les choix d'avenir pour les territoires.

Forte d'acteurs pionniers et innovants en matière d'économie circulaire (réduction des déchets, réemploi, recyclage...), de production décentralisée d'énergies renouvelables, d'agriculture durable et de circuits courts, de mobilité durable, l'ESS explore également des voies pour la transition écologique.

Leviers : faites votre choix !

- subvention
- offre d'accompagnement à la création d'activités
- achats publics
- stratégie immobilière et foncière
- animation territoriale
- entrée au capital d'une SCIC

L'ESS PARTENAIRE DE POLITIQUES PUBLIQUES

Dans un contexte de contraction des finances publiques et de redistribution des compétences qu'impliquent les réformes territoriales, l'ESS est confrontée à d'importants défis. Dans ce nouveau paysage, les collectivités et les acteurs de l'ESS sont plus que jamais des partenaires au service des politiques publiques et de l'intérêt général. Les initiatives de l'ESS partagent avec la puissance publique les mêmes préoccupations : agir en réponse aux besoins des territoires et aux problématiques quotidiennes des habitants et des acteurs économiques.

Cette publication propose des outils et leviers mobilisables par les collectivités afin de permettre le développement d'initiatives ESS dans leurs territoires. Elle fait le choix de détailler quatre leviers moins connus et moins explorés que peuvent actionner les collectivités pour soutenir et développer l'ESS territoriale à tous les échelons.

Il s'agit d'outils classiques de l'action publique, comme l'immobilier et les achats, et de leviers plus pointus, tels que les démarches d'animation territoriale et la participation au capital de Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).

L'objectif est de fournir des outils et conseils concrets aux élu(e)s et chargé(e)s de mission, ainsi que des exemples d'initiatives menées dans différents territoires franciliens afin de donner à chacun des clés pour agir.

LA COLLECTIVITÉ, ACTEUR DE L'IMMOBILIER

Mobiliser le foncier, utiliser la vacance

Dans un contexte francilien de forte pression immobilière, en particulier en petite couronne, l'accès à l'immobilier et au foncier est une problématique omniprésente pour les acteurs de l'ESS, au même titre que pour les TPE-PME. Les locaux d'activités adaptés s'avèrent bien souvent hors de portée pour nombre d'entreprises solidaires et il est fréquent que les loyers dont s'acquittent les associations ponctionnent une partie conséquente de leur budget.

Différents obstacles peuvent être identifiés : faiblesse des capacités contributives des « preneurs » face aux loyers du marché, cautions et dépôts de garantie trop élevés, baux inadaptés ou encore une certaine réticence des propriétaires face à des activités jugées insuffisamment fiables.

Source: Étude de Plaine Commune sur l'accès à l'immobilier d'activités, 2014.

JOUER LES INTERMÉ- DIAIRES

Les collectivités sont amenées à jouer les intermédiaires afin d'appuyer des demandes directement auprès des bailleurs publics ou privés et aider à la négociation de baux plus adaptés ou de mises à disposition. Alors que beaucoup d'acteurs de l'ESS aspirent à mutualiser projets et ressources, leur proposer des locaux et espaces de production partagés (coworking, tiers-lieux, pépinières...) apparaît comme une démarche pertinente. Une solution qui peut répondre en partie aux difficultés de mobilité sur le territoire francilien et qui, au-delà des mètres carrés mobilisés, est génératrice de synergies entre travailleurs indépendants, entrepreneurs et salariés.

AMÉNAGEMENT URBAIN ET POLITIQUE DE LA VILLE

Le Plan Local d'Urbanisme peut être sollicité en faveur de l'implantation d'activités de l'ESS, lors de nouveaux projets urbains (construction neuve ou renouvellement). Ces interventions peuvent notamment s'inscrire dans le cadre d'une Zone d'aménagement concertée (en particulier dans le cas d'opérations complexes comme les requalifications de friches). Elles peuvent également s'exprimer au titre de la politique de la ville. Les collectivités ont la possibilité de se saisir des contrats de ville pour favoriser l'occupation de centres d'affaires vacants dans les quartiers et l'installation d'activités en pied d'immeuble en lien avec les bailleurs, notamment

dans le cadre de grands projets d'aménagement urbain. Face à la vacance de leurs biens qui ne trouvent pas preneurs au prix fort, les propriétaires peuvent trouver un intérêt à louer à des initiatives locales à prix modérés.

Ces démarches d'aménagement et de programmation économique immobilière s'envisagent dans un temps long et relèvent de l'ingénierie de projet. Elles nécessitent également un dialogue entre une multiplicité de partenaires (bailleurs, aménageurs, services différents au sein des collectivités...) qui n'ont pas, au départ, un langage et une culture professionnelle communs.

« Il faut profiter de la décrue des ventes de commerces et des difficultés des centres d'affaires dans les quartiers en rénovation urbaine pour entamer ce travail de longue haleine et lever les freins culturels. »

Philippe Mignard, chargé de mission ESS ville de Clichy-la-Garenne (92)

CONVENTIONS PRÉCAIRES

Les conventions d'occupations précaires, conclues en amont de la réalisation d'un projet urbain ou sur des sites vacants sans destination, sont un autre outil entre les mains des collectivités pour permettre à des structures de l'ESS d'amorcer leur activité. Contre une contribution modérée aux charges, le collectif occupant dispose d'un local pour se lancer ou grandir. Cette occupation temporaire permet en retour de valoriser le territoire en mutation et de préfigurer le projet à venir. Pour assurer le succès d'un tel dispositif, il est important que les règles du jeu soient d'emblée sécurisées entre les acteurs. Il est également souhaitable que la collectivité accompagne l'« atterrissage » du collectif vers des locaux durables au terme de la convention.

En pratique!

MUNDO GUSTO : TIERS-LIEU DÉDIÉ À L'ALIMENTATION DURABLE



TERRITOIRE

Nanterre (Hauts-de-Seine)



CONTEXTE

Le site de l'ancienne usine de layette Natalys, désaffectionnée depuis 2007, fait l'objet d'une reconversion.

La Société d'économie mixte de la Ville de Nanterre (la Semna) a acquis la friche et l'a découpée en trois lots. La construction d'un ensemble de bureaux et de logements est programmée sur deux lots. Le troisième lot - un pavillon du début du siècle dernier (façades et coupole classées) et son parc - accueillera un pôle ESS dédié à l'innovation alimentaire.



COLLECTIVITÉ IMPLIQUÉE

Ville de Nanterre



LEVIER

Le choix de créer un pôle ESS a émergé dans le cadre d'un projet de requalification d'un site patrimonial et industriel en friche. Une étude de programmation urbaine et économique menée par le service d'aménagement urbain de Nanterre a conclu à l'opportunité d'accueillir de l'activité économique dans le pavillon historique, sans pour autant vendre le bâtiment à une entreprise classique.



TRANSVERSALITÉ

Ont été mobilisés sur le projet à la fois le service du développement local auquel est rattaché le service d'économie sociale et solidaire et le service aménagement urbain (aspects réglementaires, dont le permis de construire).



PARTENAIRE ESS

La foncière Etic, spécialisée dans la création de centres d'affaires dédiés aux acteurs de l'ESS. Elle détient 51% du capital de la SCI créée pour rénover et exploiter le site (La Semna en détient 14% et la Caisse des dépôts et consignations 35%).



BÉNÉFICES TERRITORIAUX / ÉCONOMIQUES

Une diversification des emplois locaux, de l'insertion (via la formation) et du lien social, dans une ville qui compte de nombreuses entreprises du CAC 40 mais un taux de chômage de 14%, dû notamment au manque de qualification des demandeurs d'emploi.

Et aussi...

L'ÎLE-SAINT-DENIS (93): DES ACTIVITÉS ESS AU CŒUR DU FUTUR ÉCOQUARTIER

L'Île-Saint-Denis accueille la construction d'un nouveau quartier d'environ 615 logements, comprenant bureaux, ateliers, commerces et équipements. De premiers bâtiments doivent être livrés fin 2017.

Ce projet urbain est mis en œuvre dans le cadre d'une ZAC portée par Plaine Commune et confiée à la SEM Plaine Commune Développement. Parmi les équipements innovants devant voir le jour, deux centrales de mobilité.

Il s'agit de parcs de stationnement en foisonnement. Cet équipement est une opportunité pour l'implantation d'activités ESS. Environ 350 m² de locaux leur seront affectés. Sont programmés des activités et services tels que l'autopartage, un service de relais colis, la location de vélo, etc.

Pour les collectivités (Plaine Commune et L'Île-Saint-Denis), l'objectif est de créer un pôle entrepreneurial ESS en tirant parti de surfaces disponibles dans un bâtiment public qui offre des possibilités de loyers modérés. L'enjeu, en arrière-plan, est de soutenir les initiatives solidaires, innovantes et durables. Avec ce pôle, les collectivités espèrent favoriser la mixité des fonctions urbaines, développer le lien social et constituer une première opération locomotive en matière de développement d'activités.

OCCUPATIONS ÉPHÉMÈRES DE LA PLAINE DE L'OURCQ (93)

Le secteur de la Plaine de l'Ourcq est en pleine mutation. Différentes opérations d'aménagement ont cours. L'agglomération d'Est Ensemble a choisi de mettre à disposition des terrains rendus disponibles par les phasages opérationnels des ZAC et a sélectionné des porteurs de projet ESS, par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt, pour investir ces espaces durant l'année 2016. Parmi eux, les architectes de l'association Bellastock créent, sur la friche MIKO à Bobigny, des ateliers dédiés au réemploi et à l'implication des habitants dans la transformation de leur environnement. Ateliers, promenades, chantiers, guinguettes, visites, conférences sont proposés tout au long de l'année, avec un temps fort : le festival Superstock, un grand chantier collectif de cinq jours invitant 600 personnes à construire des aménagements temporaires.

Les ressources pour agir

CHIFFRES-CLÉS

3,9 M de m²

surface des bureaux vides en Île-de-France

50 %

de terres agricoles en Île-de-France. En 25 ans, elles ont reculé de 7,4 % tandis que le nombre d'agriculteurs diminue de 3 % chaque année.

Sources:
→ Observatoire régional de l'immobilier d'entreprise
→ Terre de liens

EN VILLE

Des intermédiaires peuvent outiller les élus franciliens dans leur stratégie immobilière. Créée en 2013, l'association Plateau urbain met en relation propriétaires de locaux vacants et porteurs de projets (culturels, associatifs ou entrepreneuriaux) à la recherche d'un lieu à bas coût pour se développer. Elle se rapproche des propriétaires, lance des appels à candidature auprès de son réseau de créateurs et négocie pour eux des baux précaires à tarifs réduits. L'association fournit également des prestations de conseil et d'accompagnement.

EN ZONE RURALE

Les collectivités disposent de compétences pour protéger le foncier agricole et favoriser l'installation d'agriculteurs. Elles peuvent mettre en place des outils de protection sur le long terme (zones agricoles protégées par les communes, périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains par les Départements), intervenir par le biais des droits de préemption ou de l'acquisition, puis orienter l'usage de terres (notamment via le bail rural environnemental permettant de développer une agriculture biologique ou paysanne locale). Les élu(e)s ont également la possibilité de solliciter la Safer pour réguler le marché foncier agricole.

Pour agir, les collectivités peuvent compter sur le réseau associatif Terre de liens qui se mobilise depuis 2003 contre la disparition des terres agricoles et en faveur de l'accès au foncier pour de nouvelles installations paysannes, notamment par le rachat de fermes. Le mouvement, qui s'ancre dans une dynamique citoyenne, forme des élus, offre de l'expertise et du conseil ainsi que des outils opérationnels pour l'acquisition (via sa foncière et sa fondation).

LA COLLECTIVITÉ, ACHETEUR RESPONSABLE

Enclencher un cercle vertueux

La commande publique (10 à 15 % du PIB) constitue un levier d'action majeur au service du développement durable et de l'économie sociale et solidaire. Depuis 2006, l'article 5 du code des marchés publics impose aux acheteurs publics de prendre en compte, lorsqu'ils en ont la possibilité (et sauf à justifier qu'ils ne le peuvent pas), les objectifs de développement durable dans leurs achats. Les clauses sociales, en faveur des structures d'insertion par l'activité économique, mobilisées afin de développer l'emploi et la qualification des personnes éloignées du marché du travail, en sont une dimension essentielle.

OUSER LES CLAUSES ENVIRONNE- MENTALES

La prise en compte de critères environnementaux, plus timide, est encouragée par la loi ESS de 2014 qui impose aux collectivités l'adoption d'un Schéma d'achats publics socialement responsables, et par la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte de 2015, qui étend le spectre de ce schéma aux aspects environnementaux et à l'économie circulaire.

Approvisionnement en circuits courts et lutte contre le gaspillage dans la restauration collective, écoconstruction, gestion des déchets, renouvellement du parc automobile, prise en compte du cycle de vie complet des produits, fournitures en

papier, en plastique, entretien de la voirie, éclairage public... les marchés dans lesquels les collectivités peuvent intégrer la performance environnementale sont nombreux. Les initiatives de l'ESS y sont bien représentées, à la fois en raison des finalités environnementales de ces activités et des possibilités offertes en matière d'insertion (cas du secteur du réemploi notamment).

Au-delà de la réduction des impacts environnementaux engendrée, les collectivités ont un rôle d'exemplarité à endosser. Elles peuvent provoquer un effet d'entraînement et ainsi enclencher un cercle vertueux.

RAPPELS JURIDIQUES

Le code des marchés publics prévoit plusieurs possibilités de prise en compte des enjeux environnementaux.	→ Lors de la définition des besoins et des spécifications techniques : l'acheteur public peut intégrer des exigences en matière environnementale en référence aux critères des écolabells.	→ Lors de la sélection des candidatures, via l'appréciation des capacités techniques des candidats et lors de la phase d'attribution, où un critère de performances en matière de protection de	l'environnement peut être indiqué. Il doit être lié à l'objet du marché et formulé de manière à ne pas donner un pouvoir discrétionnaire à l'acheteur public lors du choix de la meilleure offre.	→ Au stade de l'exécution du marché, l'acheteur peut intégrer des exigences liées au développement durable. Veiller à ce que ces clauses ne produisent pas un effet discriminatoire.
--	--	---	---	--

SAISIR LES OPPORTUNITÉS DU GRAND PARIS EXPRESS

Les travaux du Grand Paris Express ont démarré en 2015, confiés à la Société du Grand Paris (SGP). Le principal défi de ce chantier réside dans l'interconnexion des nouvelles lignes avec le réseau de transports existant. Ces travaux concernent 30 gares et nécessiteront près de 100 marchés publics, pour un montant d'un milliard d'euros investi entre 2017 et 2030. Les enjeux pour les collectivités concernées sont nombreux : logistique et transport, formation et qualification aux métiers du bâtiment, traitement des déchets de la construction, nuisances des chantiers vis-à-vis des riverains et commerces. À ces problématiques, les

acteurs de l'ESS peuvent apporter des réponses. De telles initiatives peuvent consister en l'ouverture des chantiers au public, afin d'y expérimenter de nouveaux usages, d'impliquer les habitants dans l'évolution de leur environnement et de créer de la valeur sur ces espaces interstitiels pendant ces phases de transition et dans une perspective de développement local.

Plus précisément, un bouquet de services pourrait être identifié autour des besoins suivants : espaces de proximité et parcours d'interprétation du territoire, activités autour des cultures urbaines, du design et de l'embellissement des palissades, espaces pédagogiques et de sensibilisation aux métiers du BTP, cantine ou restaurant de chantier, ressourcerie et réemploi des matériaux...

Pour encourager ces expériences originales autour du Grand Paris Express, les collectivités – et en particulier les communes – ont notamment un rôle politique fort à endosser, pour favoriser les rencontres avec la SGP et les aménageurs afin d'aboutir à ce que ces dimensions nouvelles soient intégrées dans les cahiers des charges. Pour les collectivités, cela passe aussi par un rôle à jouer pour mobiliser et accompagner les acteurs de l'ESS pouvant être intéressés, afin qu'ils soient en capacité de proposer et d'élaborer une offre commune sur le territoire. Puis répondre le cas échéant aux appels d'offre.

En pratique !

PARIS MONTRÉ LA VOIE



TERRITOIRE

Paris



CONTEXTE

Après la Région Île-de-France, le Conseil de Paris a adopté en février 2016 son Schéma d'achats publics responsables intégrant les dimensions sociales, environnementales et circulaires dans la politique d'achat de la ville. Avec 1,6 milliard d'euros de dépenses annuelles, la ville de Paris souhaite faire des achats publics un levier pour opérer une transition écologique et économique du territoire et rendre la ville solidaire et exemplaire.



COLLECTIVITÉ IMPLIQUÉE

Ville de Paris



LEVIERS

Le Schéma met l'accent sur la prise en compte de critères d'économie circulaire (matériaux bio-sourcés, recyclables ou réemployés, priorité à la rénovation du bâti...). Il prévoit par ailleurs le doublement du nombre de clauses sociales dans les marchés passés : 20% des appels d'offres de la collectivité d'ici 2020. Au-delà, il facilite l'accès des entreprises de l'ESS à la commande publique, notamment via la procédure d'allotissement des marchés prévue au code des marchés publics et la simplification des cahiers des charges.



TRANSVERSALITÉ

Ce schéma a été élaboré avec chacune des directions de la Ville, et a impliqué, en amont, de nombreux partenaires de l'ESS.



PARTENAIRES ESS

Les grands partenaires de la ville relevant de l'ESS et de l'économie circulaire ont été consultés : la Maison de l'Emploi de Paris, le Plan Local d'Insertion par l'Emploi Paris Nord Est, la Fédération des Entreprises d'Insertion, la FNARS, le COORACE, le CNCRESS, les coopératives d'activité et d'emploi...



BÉNÉFICES TERRITORIAUX / ÉCONOMIQUES

- Impulser la transition écologique.
- Favoriser le retour à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail.
- Promouvoir une économie relocalisée.

Et aussi...

ACTIVITY', AGENCE POUR L'INSERTION DANS LES YVELINES

En mai 2015, le Département des Yvelines a lancé Activity', une agence d'insertion qui prend la forme d'un Groupe-ment d'Intérêt Public destiné à rassembler tous les moyens et acteurs en capacité d'agir au service de l'insertion pour l'activité des personnes en situation de précarité. La feuille de route de l'agence comprend notamment un volet « clauses sociales » qui se donne pour objectif de développer une ingénierie

des clauses d'insertion à l'échelle du département, en systématisant ces clauses dans l'ensemble des marchés publics. Le GIP est dans ce sens désigné coordinateur départemental dans le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales sur les différents marchés du chantier EOLE (prolon-gement du RER E jusqu'à Mantes-la-Jolie) pour la période des travaux de 2016 à 2022 en Seine Aval.

Les ressources pour agir

CHIFFRES-CLÉS

10 %

des marchés publics intègrent une clause environnementale en 2015, contre 6,7% en 2013 et 2,6% en 2009.

570 M€

de commande publique régionale en 2014.

1 € investi dans l'insertion par l'activité économique (clauses sociales) génère en moyenne 3 ou 4 € dans l'économie locale.

Source :
Synthèse des études territoriales sur l'impact de l'IAE, CNAIE, 2009

MAXIMILIEN, LE RÉSEAU FACILITATEUR FRANCILIEN

Les difficultés rencontrées par les entreprises, notamment de l'ESS, et les collectivités territoriales en matière de commande publique ont fait émerger l'idée d'un portail commun des marchés publics franciliens, rassemblant annonces de marchés, plateforme de dématérialisation et mise en réseau d'acheteurs publics. Pour le porter, le groupement d'intérêt public (GIP) Maximilien a été créé en 2014 par 11 fondateurs¹. Le GIP structure et impulse l'échange de bonnes pratiques au sein de son réseau, notamment sur la commande publique responsable.

Début 2016, il regroupe 80 membres. Plusieurs chantiers sont en cours, notamment afin de promouvoir l'offre de l'ESS (sensibilisation des acheteurs, incitation des entreprises à se référencer sur le portail,

identification des marchés...) et de diversifier les outils juridiques favorisant l'accès à la commande publique des entreprises d'insertion par l'activité économique.

1. Région Île-de-France, Val-de-Marne, Seine-et-Marne, Essonne, Hauts-de-Seine, Val-d'Oise, Seine-Saint-Denis, Communauté d'agglomération de Plaine Commune, Aubervilliers, Paris, Agence des Espaces Verts

RÉSEAU DES FACILITATEURS DES CLAUSES SOCIALES

Il existe un réseau des facilitateurs, composé de personnes ressources en charge de l'ingénierie des clauses sociales sur les territoires. Cet annuaire, constitué lors de l'élaboration du guide en direction des donneurs d'ordre « Clauses Sociales et Promotion de l'Emploi dans les marchés publics », est mis à jour régulièrement par l'Alliance Villes Emploi, avec l'appui du Service des Achats de l'Etat (SAE) du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État.

LA COLLECTIVITÉ, ANIMATEUR DE COOPÉRATIONS

Catalyser les dynamiques collectives

Comment les collectivités peuvent-elles nourrir un terreau propice à l'émergence de porteurs de projets d'utilité sociale et d'initiatives citoyennes innovantes sur leurs territoires ?

Outre leur rôle classique de financeurs, elles peuvent appuyer la montée en coopérations des acteurs mobilisés sur le terrain.

Accompagnés dans le temps, outillés, mis en réseau, ils seront ainsi davantage en mesure de construire des solutions structurantes pour le territoire et ses habitants.

COORDONNER PLUTÔT QUE PILOTER

La stimulation du dialogue entre acteurs implique, pour les collectivités, un changement de posture. Elles ne pilotent plus, ni ne portent, mais impulsent, s'appuient sur des dynamiques collectives existantes, catalysent et assurent la cohérence globale des initiatives, en adéquation avec les besoins du territoire. Concrètement, les collectivités peuvent offrir un cadre favorable aux échanges entre acteurs en mettant à disposition des outils (lieux physiques, outils de communication et de collaboration), de l'expertise et de l'accompagnement (chargée de mission dédiée à l'animation par exemple).

Elles peuvent impulser des démarches collaboratives entre acteurs pour favoriser l'émergence de projets porteurs, encourager le dialogue et le travail en commun, entre structures notamment, entre acteurs historiques et «jeunes pousses», entre collectivités et entre services au sein des collectivités.

Elles peuvent également s'impliquer elles-mêmes directement, aux côtés d'autres acteurs, dans des dynamiques de coopération territoriale, animer des démarches sectorielles ou des filières.

Rechercher des formes solidaires de développement territorial invite à faire évoluer les politiques et dispositifs de soutien, les pratiques d'entrepreneuriat collectif et les modes de relation des collectivités aux acteurs.

POUR UNE ANIMATION TERRITORIALE RÉUSSIE

- Un diagnostic territorial partagé pour identifier les initiatives ESS, créer des liens avec les acteurs de l'économie classique, identifier les besoins du territoire et imaginer des solutions.
- Un réseau d'acteurs avec à sa tête quelques structures moteurs, bien identifiées sur le territoire, en capacité d'impulser des dynamiques et de mobiliser d'autres acteurs.
- Un écosystème d'accompagnement (facilitateurs, dispositifs d'aide et d'accompagnement) riche et structuré, favorisant l'émergence de projets et d'initiatives.
- Une capacité à adopter une approche transversale, via, par exemple, un chargé de mission qui, en interne, sollicite les compétences de différents services au sein de la collectivité.
- Un dialogue et une coopération entre les échelons territoriaux.

En pratique !

EST-ENSEMBLE IMPULSE UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE



TERRITOIRE

9 communes du centre-ouest du département de Seine-Saint-Denis : Romainville, Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Le Pré-Saint-Gervais, Pantin.



CONTEXTE

Une démarche de concertation originale impulsée par Est Ensemble et financée par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) avec la volonté de faire émerger des projets concrets en partant des besoins du territoire et des acteurs en présence. Un diagnostic territorial a permis de sélectionner deux filières : le réemploi et l'agriculture urbaine / alimentation. Le service ESS et marketing territorial de l'agglomération a réuni une trentaine d'acteurs de l'ESS de ces filières. Au fil d'ateliers mensuels, plusieurs

projets ont émergé et deux projets ont fait l'objet d'une réflexion approfondie : un Food lab, tiers lieu, pour favoriser les circuits de production alimentaire responsables et innovants et une plateforme du réemploi afin d'optimiser le lien entre offre et demande et consolider les filières des déchets, du recyclage et du réemploi.



COLLECTIVITÉ IMPLIQUÉE

Établissement Public Territorial Est-Ensemble



LEVIERS

→ L'appui de la CDC, dans le cadre du **Contrat de développement territorial qu'Est Ensemble a signé avec l'État : appui à maîtrise d'ouvrage et abondement de 15 000 €** ;
→ le choix de thématiques cibles ;

- la transversalité entre services ESS, prévention des déchets, développement économique, écologie urbaine, emploi, insertion ;
- la stimulation de la démarche par le lancement concerté de plusieurs appels à projets.



PARTENAIRES ESS

Entreprises de l'ESS, structures et réseaux d'accompagnement et de financement, l'Atelier et l'AVISE.



BÉNÉFICES TERRITORIAUX / ÉCONOMIQUES

- Émergence de projets structurants pour le territoire dans deux filières ciblées par la collectivité.
- Montée en coopérations des acteurs et connexions renforcées entre administration territoriale et entreprises de l'ESS.

Et aussi...

UN RÉSEAU D'ÉCHANGE LOCAL POUR STIMULER LA MOBILISATION CITOYENNE

Le SAN de Sénart en Essonne (ayant rejoint Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart depuis le 1^{er} janvier 2016), anime un réseau d'échange local, né de la volonté de dynamiser la vie citoyenne. La vitalité du réseau repose sur la coconstruction des événements par les membres eux-mêmes (un millier aujourd'hui) : ciné-conférences, cafés-rencontres, ateliers collaboratifs, visites d'entreprises solidaires... La collectivité, qui finance un chargé de mission dédié à l'animation et une enveloppe annuelle de 15 000 euros, n'est que le facilitateur de ces initiatives.

« Je n'organise rien... Mon travail est celui d'un facilitateur public de la coconstruction (...) Nous ne sommes pas là pour offrir un service clé en main ou financer une sortie. Nous incitons à réfléchir ensemble au regard des attentes de chacun »

Éric Coquelin, chargé de mission au service développement durable, ex-SAN Sénart en Essonne

« REMUE- MÉNINGES » À CERGY- PONTOISE

Désireuse de faire émerger sur son territoire des projets vertueux relevant de l'économie circulaire (réduction des déchets, réemploi, réutilisation, recyclage...), créateurs d'emplois non délocalisables, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a initié début 2015 une démarche d'animation pour permettre aux acteurs locaux ayant envie d'agir (associations, entreprises, artisans, citoyens porteurs de projets) de se rencontrer, de coopérer et de faire naître des pistes de projets, au gré d'ateliers réguliers.

Les ressources pour agir

« En tant qu'acteur du développement local, le DLA est un outil indispensable sur le territoire. »

Sidonie Cadoret, cheffe du bureau de l'ESS - Département de Seine-Saint-Denis

LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

Outil d'accompagnement global à court, moyen et long terme, faisant appel à la diversité des métiers de l'accompagnement (y compris le diagnostic partagé) et formant un espace neutre de rencontre entre partenaires (rassurant pour les financeurs institutionnels notamment), le DLA adapte ses réponses aux besoins et enjeux des structures et des territoires.

Au-delà de l'appui à une structure, le DLA endosse d'autres fonctions : par son expertise sur les besoins des acteurs locaux, c'est un développeur des territoires, qui a une capacité à produire de l'accompagnement interstructures et à accompagner la montée en coopération, qui agit en complémentarité avec les autres acteurs de l'accompagnement dans un maillage de personnes et d'organisations, et qui joue un rôle d'intermédiation des politiques publiques.

FAVORISER LA COOPÉRATION TERRITORIALE

L'étude du RTES actualisée en juillet 2016 (avec l'appui de l'Atelier Coopératif) a permis d'identifier plusieurs leviers au développement des coopérations économiques territoriales :

- Inscrire le soutien à la coopération économique territoriale, dans les différents cadres contractuels qui structurent les politiques publiques : schéma de développement économique, stratégies d'innovation, contrats de projets.
- Organiser la transversalité à l'intérieur des collectivités afin d'améliorer l'orientation des porteurs de projets ou les collaborations inter-services.
- Développer les coopérations inter-collectivités et les contrats de développement territoriaux,
- Impliquer les têtes de réseaux et les acteurs de l'ESS dans des démarches de concertation pérennes.

- S'appuyer sur les projets d'aménagement urbain, d'investissement et de mutualisation immobilière et foncière comme outils d'implication et de mise en mouvement des parties prenantes.
- Soutenir l'emploi et les fonctions de coordination et de recherche et développement des projets de coopération dans le long terme.
- Accompagner les démarches en mobilisant les compétences internes aux collectivités ainsi que les dispositifs et ingénieries externes : DLA, agences de développement économique, de l'innovation, de la culture...

LA COLLECTIVITÉ, INVESTISSEUR ET ACTEUR ÉCONOMIQUE RESPONSABLE

Participer à des entreprises au service du territoire

Un outil permet aux collectivités d'appuyer une économie de proximité, responsable et profitable aux habitants : la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Crée par la loi du 17 juillet 2001, la SCIC est une forme particulière de Société coopérative et participative (SCOP) obéissant à la règle une personne = une voix. Elle a pour objectif la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale. Sa particularité est d'associer des acteurs multiples qui peuvent entrer au capital et participer à la gestion : salariés, producteurs, bénévoles, usagers, collecti-

vités publiques, entreprises, associations, citoyens... La rémunération des parts du capital est étroitement plafonnée et 57,5 % au moins des excédents annuels doivent être affectés à des réserves impartageables, afin de renforcer l'autonomie et la pérennité de l'entreprise. Ce statut juridique innovant, alliant efficacité économique, utilité sociale et multi-sociétariat, est encouragé par la loi ESS de 2014 qui le modernise, notamment en permettant aux collectivités territoriales d'intervenir jusqu'à 50 % au capital des SCIC (contre 20 % précédemment).

UN OUTIL DE DÉVELOP- PEMENT DES TERRITOIRES

Agriculture, restauration collective, culture, mobilité, prévention des déchets, énergies renouvelables, services de proximité (santé, petite enfance...): les domaines d'activités des SCIC peuvent permettre aux collectivités de répondre à des enjeux collectifs identifiés sur leurs territoires, d'accompagner la création d'emplois et d'activités pérennes, de maintenir des activités, de créer des filières nouvelles, d'appuyer des zones en rénovation ou encore de soutenir le développement d'innovations sociales.

Les SCIC s'inscrivent pleinement dans des dynamiques de territoire, mobilisent ressources et acteurs d'un même bassin d'emploi, créent des synergies entre des logiques et des intérêts privés parfois contradictoires (producteurs, clients, usagers, salariés...) et les font converger au bénéfice de l'intérêt collectif et du développement territorial.

UNE NOUVELLE FORME D'ALLIANCE PUBLIC-PRIVÉ

Par l'entrée au capital de collectivités territoriales, la SCIC facilite la participation d'un acteur public à une entreprise. Dans ce partenariat qui diffère des formes classiques (délégation de service public, contractualisation avec une SEM...) la collectivité adopte un nouveau positionnement: elle n'a pas le contrôle de la SCIC (contrairement à une SEM) et fédère les acteurs du territoire autour d'un projet commun dans une logique ascendante. Par son élu(e) mandaté(e) au sein de la SCIC, la collectivité veille à ce que le projet entrepreneurial respecte l'intérêt général. La présence de collectivités au capital permet également de

renforcer la crédibilité du projet vis-à-vis des partenaires extérieurs. En retour, les pratiques de prise de décision collective en œuvre dans les SCIC et la diversité de ses acteurs permettent aux élu(e)s des collectivités associées de nouer une nouvelle relation avec la société civile.

« C'est en étant sociétaire et en participant aux décisions, sans toutefois chercher à les contrôler, que nous pourrons faire avancer d'autres engagements que sont la bio et les circuits courts dans la restauration collective des collèges »

Jeannick Le Lagadec, conseillère départementale du Val-de-Marne déléguée à la Santé, l'enseignement supérieur, la recherche et à l'agriculture périurbaine.

En pratique !

LE VAL-DE-MARNE ENGAGÉ DANS LA COOP BIO ÎLE-DE-FRANCE



TERRITOIRE

Val-de-Marne



CONTEXTE

Département de petite couronne qui compte le plus d'agriculteurs, le Conseil départemental du Val-de-Marne souhaite les soutenir et les aider à se développer. Fin 2015, la collectivité a voté son soutien au développement de la coopérative d'intérêt collectif Coop Bio Île-de-France, une plate-forme d'approvisionnement en produits régionaux et biologiques initiée par le Groupement des agriculteurs biologiques francilien (GAB IDF). La coopérative vise à mettre en place une filière (production, transformation, distribution) pour rendre les produits bio franciliens davantage accessibles à la restauration collective.



COLLECTIVITÉS IMPLIQUÉES

Départements du Val-de-Marne et de l'Essonne, Caisse des écoles des 11^e et 14^e arrondissements de Paris



LEVIER

L'entrée au capital de la SCIC, aux côtés d'une trentaine de sociétaires. Au-delà du soutien politique et financier apporté, les collectivités impliquées sont parties prenantes du projet. Elles peuvent directement relayer les besoins en qualité et en volumes identifiés sur leurs territoires.



TRANSVERSALITÉ

Ici, le département du Val-de-Marne agit en faveur de l'ESS via sa compétence en matière agricole. C'est d'ailleurs l'élu à l'agriculture urbaine qui siège au conseil d'administra-

tion de la SCIC. Les réunions interservices ont été nombreuses pour faire aboutir ce dossier et le dialogue se poursuit aujourd'hui.



PARTENAIRE ESS

GAB IDF, Fermes bio Idf, Cuma Bio Val de Seine



BÉNÉFICES TERRITORIAUX / ÉCONOMIQUES

La SCIC permet de :

- Soutenir l'emploi agricole en favorisant la pérennisation des fermes en bio et de nouvelles conversions ;
- Construire une filière de proximité (création d'ateliers de transformation d'envergure permettant de mettre des volumes importants sur le marché à des prix plus accessibles) ;
- Fournir une alimentation de qualité, en particulier aux collégiens (compétence départementale).

Et aussi...

SANTÉ: LA SCIC MED CLICHY

La ville de Clichy-sous-Bois a conduit en 2009 un diagnostic de l'offre de soins sur son territoire, qui a débouché sur la volonté de la collectivité et des professionnels de s'associer dans la gestion d'un équipement permettant le maintien et le développement d'une offre de proximité, accessible aux habitants. Ainsi, depuis 2014, la SCIC Med Clichy administre la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Clichy-sous-Bois. La SCIC fournit à environ 20 professionnels de santé des prestations de services et logistiques : mise à disposition de locaux, prise de rendez-vous, accueil des patients, service informatique...

Les ressources pour agir

CHIFFRES-CLÉS

+20 %

de SCIC entre 2013 et 2014.

Plus de 50% des SCIC comptent une ou plusieurs collectivités dans leur sociétariat.

Source:
www.les-scop.coop/sites/fr/les-chiffres-clés

LA SCIC : DES RISQUES LIMITÉS

- L'entrée au capital d'une SCIC ne nécessite aucune autorisation administrative, seulement une décision de l'organe délibérant de la collectivité ou du groupement compétent. La décision doit être motivée et entrer dans un des champs de compétence de la collectivité. Avantage : en cas d'échec, les risques financiers pris par la collectivité sont limités à la hauteur du capital qu'elle a investi.
- La collectivité a la possibilité de sortir de la SCIC à tout moment et de retrouver son capital.
- Le statut de SCIC permet d'impliquer les collectivités dans la gouvernance tout en conservant avec elles des relations financières plus classiques comme des subventions ou des prestations.

DIFFÉRENTES FORMES DE SOUTIEN AUX SCIC

- Outre l'entrée au capital, les collectivités peuvent soutenir les SCIC en s'impliquant à des degrés divers, notamment :
 - contribuer à la construction d'un écosystème favorable à l'émergence de tels projets coopératifs ;
 - leur allouer des subventions (en respectant les règles d'attribution) ;
 - utiliser leurs services via l'attribution d'un marché public (là encore à condition que l'élu représentant de la SCIC ne siège pas à la commission d'attribution dudit marché et qu'une attention particulière soit portée aux critères de sélection afin que la concurrence ne soit pas faussée) ;

- contracter avec elle un mandat de service d'intérêt économique général (SIEG) ou une délégation de service public (mêmes limites).

DES PERSPECTIVES PORTEUSES D'ESPOIR

Dans cet écosystème riche qu'est l'ESS, les collectivités franciliennes sont appelées à être pleinement parties prenantes. Leur participation à cet écosystème ainsi que la coopération entre leurs différents échelons sont indispensables pour offrir la lisibilité et le cadre nécessaires aux acteurs de l'ESS.

Primordial aussi, est le travail transversal au sein des services et entre élus, quels que soient leur mandat et leur échelle d'intervention. En renforçant cet écosystème, les collectivités favoriseront l'épanouissement de l'ESS et la capacité de ses acteurs à innover pour le bien commun.

DROIT À TESTER, DROIT À ÉCHOUER

Réservoir d'innovations, l'économie sociale et solidaire fait preuve d'inventivité afin de répondre aux défis posés par la société et aux besoins non couverts des habitants.

Qu'elle soit technologique ou sociale, l'innovation implique le droit d'expérimenter, de tester, et son corollaire, le droit d'échouer puis de recommencer, pour, parfois, déboucher sur une nouvelle solution plus probante.

L'innovation sociale implique aussi une évaluation qualitative fondée sur des indicateurs autres que ceux, quantitatifs, permettant d'appréhender les richesses créées. Cette évaluation doit

prendre en compte l'utilité sociale et environnementale ou encore la qualité des relations créées.

La créativité dont font preuve les acteurs de l'ESS s'illustre, typiquement, sur le terrain du financement. Recours aux mécènes et sponsors, au financement participatif ou crowdfunding, à des fondations territoriales : dans le contexte de contraction des fonds publics, les initiatives s'approprient des modes de financement novateurs et hybrides.

L'ESS, FABRIQUE DU CITOYEN

En plaçant l'humain - et non le seul retour sur investissement patrimonial - au centre des échanges économiques, l'ESS propose de « reprendre la main » sur notre façon de produire et de consommer, dans un souci de proximité, de justice sociale et d'équité. Jean-Louis Laville définit l'économie solidaire comme « *l'ensemble des activités contribuant à démocratiser l'économie par des engagements citoyens* »¹.

Cette capacitation citoyenne qu'insufflent les initiatives de l'ESS sont à encourager dans le contexte de crise des finances publiques, de défiance vis à vis de la puissance publique, de crispations identitaires et culturelles et de tentations de repli sur soi. À la croisée

des valeurs et principes de la République et d'un développement économique respectueux des hommes, l'économie sociale et solidaire peut être un lieu de fabrique d'entrepreneurs et de citoyens engagés dans la société.

Les collectivités territoriales, qui œuvrent au quotidien pour la cohésion sociale, sont en première ligne pour encourager et accompagner ces dynamiques entrepreneuriales et citoyennes porteuses d'espoir.

1. Laville J.L. Cattani A.D., (2005) J.L., Dictionnaire de l'autre économie, Paris, Desclée de Brouwer

Ressources

OUVRAGES ET DOCUMENTS

L'ESS, des solutions aux enjeux des territoires,
AVISE, 2016

Économie sociale et solidaire : contribuer au développement des territoires, ouvrage collectif (Argo&Siloe, RTES, AVISE), Territorial Éditions, 2015

L'ESS dans les programmes régionaux FEDER/FSE : note d'analyse, RTES, Avise, 2015

Tout savoir sur la Loi ESS,
Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, 2015

Points de repères
« La loi ESS », RTES, 2015

Points de repères « L'économie sociale et solidaire et les collectivités locales »,
RTES, 2014

Les rôles des collectivités locales dans les dynamiques de coopération (PTCE),
RTES, 2014 (actualisé en 2016)

Guide pratique « Favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective », Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2014

Guide « Incrire l'utilité sociale au cœur des politiques locales », RTES, AVISE, 2012

Compte-rendu de la formation action Circuits courts alimentaires et Agendas 21
« L'action foncière au service d'un projet agricole de territoire », ARENE, 2015

Compte-rendu de la formation action Circuits courts alimentaires et Agendas 21
« Les politiques de soutien à une agriculture durable de proximité », ARENE, 2015

PUBLICATIONS DE L'ATELIER ET DE L'ARENE

ESS : des acteurs au cœur de la transition écologique,
l'Atelier, 2015

Transition écologique : quelles alliances entre ESS et collectivités territoriales en Europe, l'Atelier, 2014

L'innovation sociale, ça donne quoi ? Volumes 1 et 2. Dix études de cas. L'Atelier, 2013

L'économie sociale et solidaire au service du développement durable, premières clefs pour les collectivités territoriales, L'Atelier / ARENE, 2011

POINTS DE CONTACT

La collectivité, acteur de l'immobilier :

- www.bellastock.com
- www.safer.fr
- www.terredeliens.org
- www.plateau-urbain.com

La collectivité, acheteur responsable :

- www.societedugrandparis.fr
- www.maximilien.fr
- www.ville-emploi.asso.fr/annuaire/facilitateurs-des-clauses-sociales
- www.paris.fr/actualites/paris-adopte-un-schema-de-la-commande-publique-3376

La collectivité, animateur de coopérations :

- www.info-dla.fr
- www.atelier-idf.org/agir-ess/soutenir-ess/dla-c2ra/dispositif-local-accompgement-dla.htm
- www.senart-essonnes.com/?LE-RESEAU-D-ECHANGE-LOCAL#.V5Xxnalpwrc

La collectivité, investisseur et acteur économique responsable :

- www.coopbioidf.fr
- www.les-scop.coop/export/sites/default/fr/_media/docs-res/la-reseaux-scop_guide-pratique.pdf
- www.les-scop.coop/sites/fr/les-scic/actualites/2015-anniversaire-medclichy

RÉSEAUX DE COLLECTIVITÉS

- rtes.fr/
- www.arf.asso.fr/developpement-economique-tourisme-ess
- www.arm.asso.fr/
- www.adcf.org/developpement-economique

→ Pour aller plus loin

À propos, de l'Atelier

L'Atelier – Centre de ressources de l'économie sociale et solidaire a pour objet de favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire francilien. Cette association créée en 2007 à l'initiative du Conseil régional d'Île-de-France, de la CRESS IDF et d'acteurs du secteur porte trois grandes missions.

Pôle d'expertises de l'entrepreneuriat social en Île-de-France

L'Atelier conseille les entrepreneurs de l'ESS dans le lancement, l'amorçage

et le développement de leur entreprise. Il accompagne les projets en émergence, les oriente vers des partenaires franciliens et propose de nombreuses ressources.

D'autre part, l'Atelier favorise l'échange de pratiques des entreprises de l'ESS francilienne, ainsi que l'articulation d'un écosystème d'experts et de structures d'accompagnement.

Un rôle de conseil auprès des collectivités territoriales

L'Atelier accompagne les Conseils départementaux, communautés d'agglomérations, municipalités, dans l'élaboration et la mise en place de politiques publiques en faveur de l'ESS.

À travers la publication d'études thématiques et de données statistiques

actualisées chaque année, par l'Observatoire de l'ESS en Île-de-France, l'Atelier appuie les collectivités dans leur diagnostic de territoire.

Promoteur de l'ESS en Île-de-France

Il sensibilise l'ensemble des acteurs franciliens à l'économie sociale et solidaire grâce à une programmation événementielle diversifiée, son site internet, la diffusion de success stories de l'ESS et des actions de sensibilisation ciblées.